Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 07 Octobre 2021 à 20 heures à la salle des fêtes

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,

Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.

Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH, Laurence TACHET, Stéphanie MARCHAL.

Absent excusé :

Procuration :

23 conseillers présents et 23 votants

Secrétaire de séance : Madame Aurore LOCATELLI est élue secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Installation de Madame Stéphanie MARCHAL en qualité de conseillère municipale en remplacement d'un conseiller démissionné d'office et inscription au tableau du conseil.

Monsieur le Maire appelle Madame Stéphanie MARCHAL et la déclare installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

3. Décision Modificative n°1 du Budget Commune pour intégration des frais d'études.

Les frais d'étude suivis de travaux doivent être intégrés comptablement aux comptes de travaux afin de pouvoir récupérer la TVA. Il est proposé d'intégrer ceux de l'année 2019, correspondant à la maitrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la Rue du Stade et des essais de laboratoire routier, pour un montant de 1 690 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Commune.

4. Boutique Éphémère.

Dans le cadre de l'ouverture d'une boutique éphémère, pour les fêtes de fin d'année, à destination des artisans, commerçants et associations, la Commune pourrait louer pour deux mois le local commercial situé au 13, Place Abbatiale, appartenant à Monsieur Francis MARCHAND.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

Approuve les termes du bail de location d'un local commercial situé au 13, Place Abbatiale, du 15 Novembre 2021 au 15 Janvier 2022, pour un montant mensuel de 550 €.

Détermine un tarif journalier d'occupation de 5 € pour les exposants et la gratuité pour les associations stivaliennes.

5. Deuxième phase du jury de concours pour la création d'un groupe scolaire, choix du maitre d'œuvre.

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer les différentes phases du concours et propose aux membres du Conseil de consulter les planches fournies par les trois cabinets d'architectes avant de valider le choix du jury.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix du jury de concours de retenir le projet n°1 correspondant au cabinet ASP ARCHITECTURE de Saint-Dié.

Demande à Monsieur le Maire de verser les indemnités prévues à l'article 9 du Règlement de Concours aux cabinets admis à concourir et non retenus, à savoir AUGER -RAMBEAUD et l'Atelier D-FORM.

6. Questions, informations diverses et rapport d'activité

Informations diverses :

- Le Conseil Départemental des Vosges a attribué une subvention de 3 196 € au titre de la répartition des amendes de police pour financer une partie de l'installation de caméras LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation).
- Signature le 08/10 chez le notaire pour l'acquisition de parcelles forestières.
- Inauguration de la fête foraine au Champ de Foire le 09/10 à 15h.
- Visite des Papeteries de Clairefontaine le 11/10 par Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète.
- Point sur le projet de groupe scolaire avant réception du lauréat du concours le 13/10 à 18h.
- Conseil d'école le 18/10 à 18h.
- Réunion du CCAS le 21/10 à 20h.
- Salon littéraire le 24/10 de 10h à 18h à la salle des fêtes et à la médiathèque.
- 77ème anniversaire de la Déportation le 24/10 à 9h15, Place Abbatiale.
- Dépôt de bruyères au cimetière communal le 29/10 à 17h.

Séance levée à 21 heures 00